

forment les éléments d'une statistique aussi complète que précieuse. Malheureusement, personne n'est chargé d'une manière spéciale de contrôler ces renseignements, de les compiler et de les publier, en sorte qu'ils se perdent souvent ou ne sont d'aucune utilité pratique. Ainsi, l'on vote annuellement des sommes considérables pour aider des institutions de charité, des associations littéraires ou scientifiques, sans avoir la moindre idée exacte de la manière dont ces deniers sont employés.

Il importe de remédier à cet état de choses, de donner suite aux dispositions que renferment nos lois ; le seul moyen d'y arriver serait d'établir un *bureau des statistiques*, sous la direction d'un officier chargé spécialement de la collection, de la compilation et de la publication de toutes les statistiques de la province. Cette besogne devrait naturellement incomber au registraire provincial, qui est déjà chargé de la conservation des archives. Son bureau renfermerait toutes les sources d'information auxquelles on puisse avoir besoin de recourir pour se renseigner sur l'histoire et la statistique de la province, sans compter que le rapport qu'il publierait chaque année fournirait une foule de renseignements fort utiles au public et indispensables aux députés. Ce rapport serait aussi le moyen le plus puissant de faire connaître notre province à l'étranger, puisqu'il résumerait, sous une forme brève et intelligible, même de ceux qui ne connaissent pas notre province, tous les faits relatifs à la *vie sociale* de notre population. C'est par la publication de semblables rapports que la plupart des Etats de l'union américaine sont parvenus à se faire connaître si avantageusement en Europe.

Voyons ce que devrait être les fonctions et l'organisation de ce bureau.